

Rapport annuel

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

GOAS KOLL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le syndicat de GOAS KOLL – TRAOU LONG regroupe depuis le 1er janvier 2017, les ex syndicat de GOAS KOLL et de TRAOU LONG.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Sur son territoire, on trouve 2 services :

- le service de l'ex GOAS KOLL (affermage SAUR)
- le service de l'ex TRAOU LONG (affermage SAUR).

Le présent rapport concerne uniquement le service : GOAS KOLL.

Les communes de ce service sont les suivantes : CHAPELLE-NEUVE (LA), GURUNHUEL, LOC-ENVEL et PLOUGONVER.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 100 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures extérieures, des peintures intérieures
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des canalisations <12m, des captages, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures, du génie civil
Prestations particulières	inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Captage du Pantou PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine	30	117 153	122 467	+4,54 %
Captage de Lavalout PLOUGONVER				
Captage de Coz park PLOUGONVER Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		117 153	122 467	+4,54 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	25 666	40 040

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station du PANTOU PLOUGONVER Traitement complet	600	117 153	122 467	+4,54 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	117 153	122 467	+4,54 %
Importations	25 666	40 040	+56,00 %
Total général	142 819	162 507	+13,79 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 057	1 069	+1,14 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	1 057	1 069	+1,14 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

CHAPELLE-NEUVE (LA)	237
GURUNHUEL	233
LOC-ENVEL	73
PLOUGONVER	526
Total des abonnés	1 069

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	117 153	122 467	+4,54 %
Volume importé	25 666	40 040	+56,00 %
Volume exporté	- 16 666	- 25 369	+52,22 %
Volume mis en distribution	126 153	137 138	+8,71 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	94 068	111 057	+18,06 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	94 068	111 057	+18,06 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 104 m³ par an. Elle était de 89 m³ en 2021.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	16 666	25 369
Volume total exporté	- 16 666	- 25 369

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	153,3	155,0	+1,07 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 9,36 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2016.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG

EAU POTABLE : GOAS KOLL

2022

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,86	31,40	+1,75 %
	Abonnement 60 mm et +	30,86	31,40	+1,75 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,984	1,001	+1,73 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,865	0,880	+1,73 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,865	0,880	+1,73 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,760	0,773	+1,71 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,760	0,773	+1,71 %
		Vente en Gros	0,424	0,431
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,37	56,37	0,00 %
	Abonnement 60 mm et +	581,78	581,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,523	0,5335	+2,01 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,589	0,6008	+2,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,438	0,4468	+2,01 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,281	0,2866	+1,99 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,211	0,2152	+1,99 %
		Vente en Gros	0,300	0,3000
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0322	0,0322	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

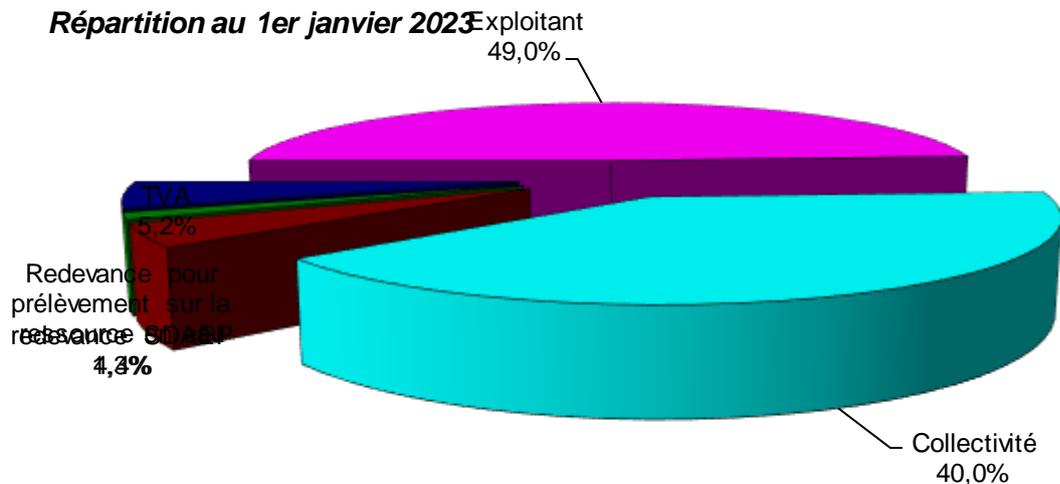
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	146,56	149,10	+1,73 %
Collectivité	120,45	121,74	+1,07 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,86	3,86	0,00 %
TVA	15,56	15,85	+1,86 %
Total [€ TTC]	298,43	304,05	+1,88 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,43 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,53 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2023

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,86	31,40	+1,75 %
	Abonnement 60 mm et +	30,86	31,40	+1,75 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,984	1,001	+1,73 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,865	0,880	+1,73 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,865	0,880	+1,73 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,760	0,773	+1,71 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,760	0,773	+1,71 %
	Vente en Gros	0,424	0,431	+1,65 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,37	56,37	0,00 %
	Abonnement 60 mm et +	581,78	581,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,523	0,5335	+2,01 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,589	0,6008	+2,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,438	0,4468	+2,01 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,281	0,2866	+1,99 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,211	0,2152	+1,99 %
	Vente en Gros	0,300	0,3000	+0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0322	0,0322	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	146,56	149,10	+1,73 %
Collectivité	120,45	121,74	+1,07 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,86	3,86	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,54	17,83	+1,65 %
Total [€ TTC]	336,41	342,03	+1,67 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,43 %

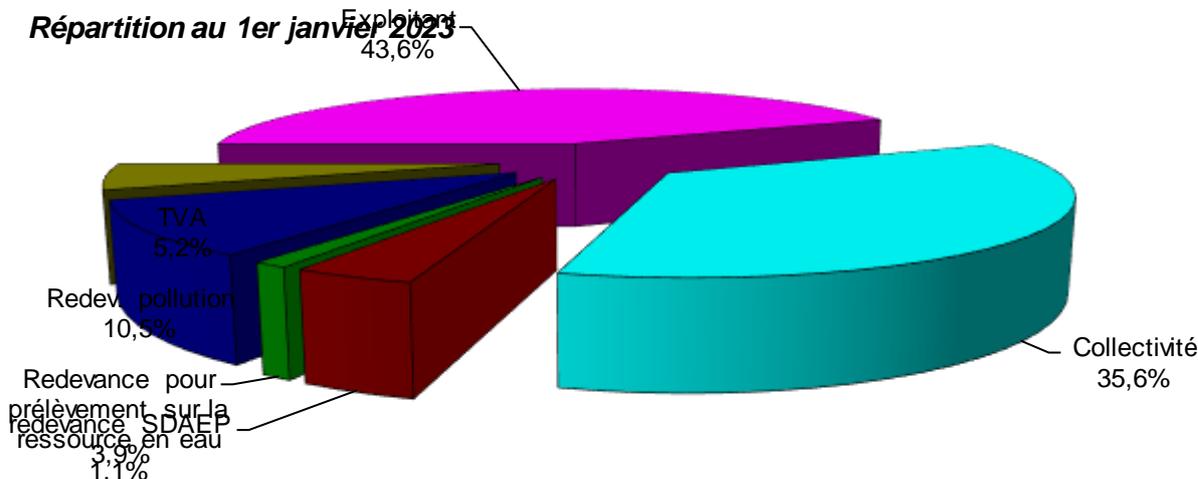
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,85 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	104 428,80 €	115 532,48 €	+10,63 %
dont abonnements	58 882,42 €	59 968,63 €	+1,84 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 991,24 €	- 167,54 €	
Recettes de volume exporté		9 188,40 €	
Total recettes de vente d'eau	103 437,56 €	124 553,34 €	+20,41 %

● Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	115 863,07 €	137 932,25 €	+19,05 %
dont abonnements	31 968,35 €	32 824,56 €	+2,68 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 050,03 €	- 126,61 €	
Recettes de volume exporté	7 726,19 €	13 297,80 €	+72,11 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)	14 846,51 €		
Total recettes de vente d'eau	137 385,74 €	151 103,44 €	+9,98 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2021	2022	Variation
Dépenses de volume importé	3 573,18 €	15 851,22 €	+343,62 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	18	3	83,3 %	Métabolite : ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle ($V_{max} = 510 \mu\text{g/l}$) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

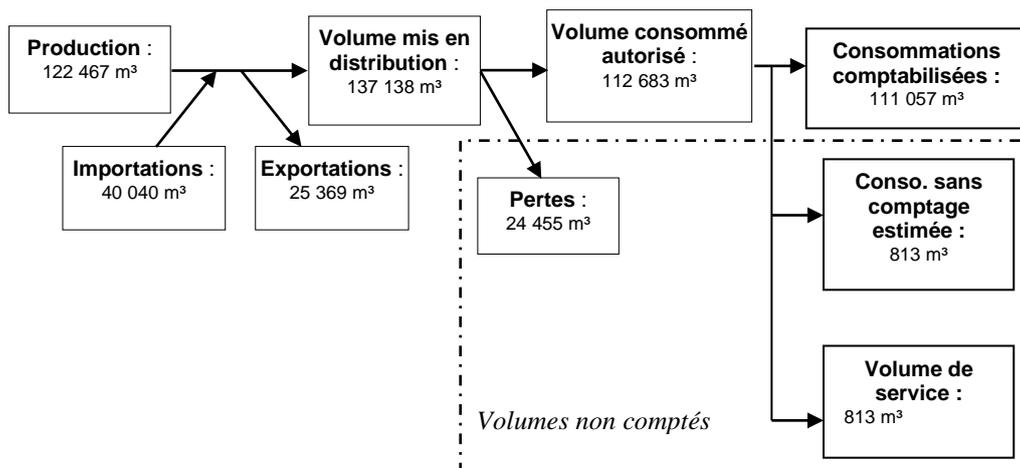
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 813 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 813 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	82,6 %	82,4 %	78,5 %	85,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,1	2,2	2,1	2,0	2,4
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,082	0,565	4,555	3,373	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Sectorisation : Programme 2021	11 738 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	49 350,16 €	55 809,29 €	53 607,41 €	53 607,41 €	53 622,88 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande (travaux extension / renouvellement réseau AEP)	32 000 €
Etude hydrogéologique / PPC	6 900 €
Etude/ Diagnostic / Travaux de renouvellement / Gestion du risque CMV	116 156 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	95,00 €	165,00 €